

Un tiers des aviculteurs se consacre essentiellement à l'aviculture

En 2008, seul un tiers des aviculteurs tire un revenu principal de l'atelier avicole. Ces exploitations spécialisées sont plus ou moins fréquentes selon les types de production et les régions. Elles ont en commun des ateliers avicoles plus grands, des chefs qui sont plus souvent des femmes, un statut individuel plus courant et une implication plus forte dans les circuits courts.

En 2008 un peu plus d'un tiers des aviculteurs déclare tirer un revenu principal de leur activité avicole (plus de 75 % du revenu total) : plus de la moitié d'entre eux ont un revenu qui provient exclusivement de l'activité avicole. Pour un exploitant sur cinq, le revenu de l'atelier avicole est dominant (plus de 50 %) mais assure moins de 75 % du revenu total. A contrario, près de la moitié des aviculteurs n'en tire qu'un revenu secondaire (moins de 50 %) : pour plus d'un tiers de ces derniers, le revenu avicole n'est qu'accessoire, en ne

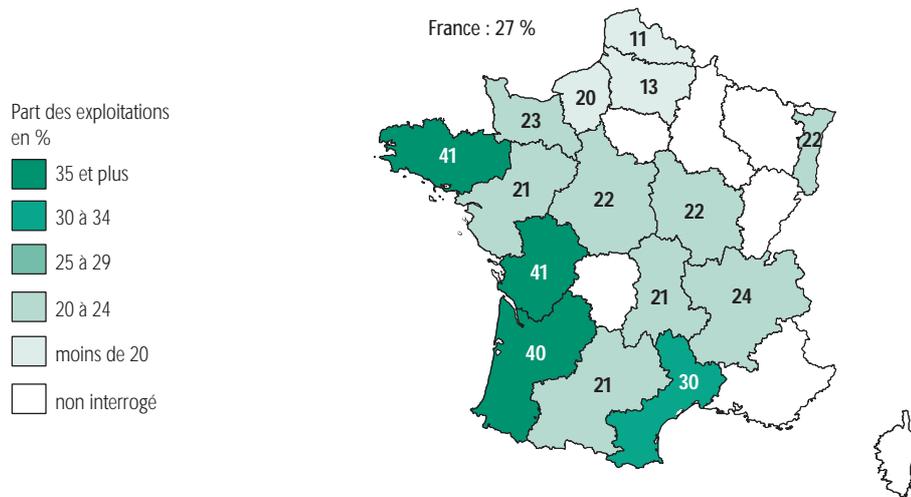
dépassant pas 25 % de l'ensemble du revenu de l'exploitation. Ces proportions sont restées relativement stables depuis 2004.

Le degré de spécialisation dépend des types de production

La spécialisation du revenu est plus prononcée dans les exploitations de production d'œufs de consommation. La moitié des éleveurs de poules pondeuses estime en 2008 que plus des trois quarts de leurs revenus proviennent de la production d'œufs. En comparaison, la part d'exploitations de production de volailles de chair spécialisée est nettement plus réduite (27 % des élevages), ce qui confirme le statut d'activité complémentaire de l'atelier volailles de chair. Des différences existent à l'intérieur même des filières : les élevages de volailles « classiques » sont plus spécialisés que les élevages « sous signes de qualité ». Ainsi, un tiers des éleveurs produisant des volailles de chair « classique », déclare tirer un revenu principal de son activité avicole. Pour les volailles « sous signes de qualité », le revenu apporté par l'élevage avicole est prépondérant, voire total, pour moins d'un quart des éleveurs seulement : les cahiers des charges de ces élevages leur imposent souvent une limitation >

Les exploitations avicoles en volaille de chair de Bretagne, Aquitaine et Poitou-Charentes sont les plus fréquemment spécialisées

Part des exploitations avicoles de volailles de chair spécialisées en 2008



Source : SSP - Agreste - Enquête aviculture 2008

- > de la taille des ateliers. En filière ponte, près de huit élevages de poudeuses en cage sur dix sont spécialisés contre moins de la moitié des élevages plein air.

Des exploitations avicoles plus spécialisées en Bretagne et Aquitaine qu'en Pays de la Loire ou Rhône-Alpes

Les deux tiers de la production française de volailles de chair sont concentrés dans 4 régions : Bretagne (33 %), Pays de la Loire (21 %), Aquitaine (7 %) et Rhône-Alpes (6 %). En Bretagne et Aquitaine, plus de 40 % des exploitations sont spécialisées. Cette proportion tombe à 21 % dans la région ligérienne et 24 % en Rhône-Alpes. Le fort taux de spécialisation des exploitations bretonnes s'explique en partie par la prédominance des élevages de volailles « classique », plus spécialisés. En effet, dans cette région, 96 % des livraisons de poulets de chair, la totalité de celles de dindes et de canards, et 90 % des pintades livrées sont de type « classique ». En revanche, ce facteur ne peut s'appliquer à l'Aquitaine, où les livraisons de volailles sous signe de qualité dominant (82 % des

livraisons de poulets de chair et 91 % des livraisons de pintades sont sous signe de qualité). Mais dans cette région, une part non négligeable de producteurs de volaille de chair (26 %) possède en parallèle un atelier de gavage, ce qui accroît la spécialisation en aviculture. En Pays de la Loire, pourtant seconde région productrice de volailles de chair, l'activité avicole fournit moins des trois quarts du revenu pour une majorité d'exploitation. Près de 20 % des exploitants ligériens qui détiennent un atelier avicole avaient comme activité dominante, au recensement agricole de 2000, l'élevage de bovins viande, et 18 % étaient avant tout des producteurs de lait. Cette tendance se retrouve en filière ponte, où les deux tiers des exploitations bretonnes sont spécialisées, alors que ce n'est le cas que pour un peu plus d'un tiers en Pays de la Loire et Rhône-Alpes.

Les exploitations spécialisées sont plus souvent impliquées dans les circuits courts

La spécialisation est plus présente chez les 11 % d'éleveurs de volailles de chair travaillant en circuits courts. Dans ces circuits, 38 % sont spécialisés,

contre 27 % des exploitations de volailles de chair en général. Ces éleveurs sont plus souvent spécialisés parce qu'ils regroupent autour de l'activité d'élevage des activités d'abattage, de transformation ou de fabrication d'aliment à la ferme. Ainsi, dans presque deux tiers des cas, les aviculteurs sont équipés pour abattre et ou transformer leurs productions sur place. Dans la filière ponte, le choix des circuits courts (14 % des éleveurs) ne conduit pas à un degré de spécialisation plus important : la part des élevages spécialisés y est quasiment équivalente (51 %).

Elles ont des ateliers d'élevage plus importants

Logiquement, l'importance de l'atelier avicole va croissante avec le degré de spécialisation en aviculture, cela quelles que soient les filières. En filière chair, la capacité moyenne entre un élevage pour lequel l'atelier avicole est accessoire/secondaire et un élevage spécialisé varie du simple au double (700 m² contre 1 600 m²). Cet écart est encore plus élevé en filière ponte, où la capacité est multipliée par 4,5 entre ces deux types d'élevages. Toutefois certaines exploitations peu spécialisées en aviculture

Pour en savoir plus...

■ « Les volailles de qualité marquent le pas », Agreste Primeur n° 238 – avril 2010

■ Caractérisation des exploitations avicoles françaises à partir de l'enquête aviculture 2008, Document Itavi/SSP/FranceAgrimer 2010

et les sites internet : de l'Itavi – Institut technique de l'aviculture : www.itavi.asso.fr du SSP : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Les exploitations spécialisées ont de grande capacité de production
Capacités moyennes des exploitations en fonction de leur degré de spécialisation en aviculture en 2008

	Ensemble des filières		Chair		Ponte		Gras	
	% exploitations	% exploitations	Capacité moyenne par exploitation en m ²	% exploitations	Capacité moyenne par exploitation nbre places	% exploitations	Capacité moyenne par exploitation en m ²	
Totale ou prépondérante (75 à 100 %)	35	27	1 600	51	45 860	48	4 580	
Très importante (50 à 75 %)	20	20	1 330	20	23 440	27	4 465	
Importante (25 à 50 %)	29	34	980	21	13 580	16	3 640	
Secondaire/accessoire (moins de 25 %)	16	19	690	8	10 280	9	1 615	
Total	100	100	1 170	100	31 630	100	4 135	

Champ : données extrapolées France entière, enquête par sondage.

Source : élaboration Itavi d'après Agreste – Enquête aviculture 2008

> possèdent des ateliers de taille importante ; ce sont généralement des formes sociétaires (Gaec, EARL...), dans lesquelles la place de l'atelier avicole se retrouve amoindrie par la présence d'autres ateliers de production (grandes cultures, bovins lait...). Les exploitants les plus spécialisés en aviculture consacrent en moyenne plus de temps à l'atelier avicole. Selon les filières, les structures spécialisées emploient deux à quatre fois plus de main-d'œuvre que les non spécialisées. Les exploitations les plus spécialisées en aviculture possèdent la plus faible SAU (entre 9 et 10 ha en moyenne, dans les trois filières chair, ponte, gras). Inversement, les exploitations dont l'atelier avicole n'apporte qu'un revenu secondaire possèdent une SAU très importante (115 ha en moyenne en filière chair, 106 ha en ponte et 89 ha en palmipède gras). Dans ce dernier cas, l'atelier volaille apparaît comme un complément de revenu à une autre activité agricole, couramment de grande culture ou bovin viande.

Leur statut d'exploitation est plus souvent individuel

La part des exploitants individuels va croissante avec le degré de spécialisation, et ce, quelles que soient les filières. Cela s'explique essentiellement par le fait que les éleveurs en Gaec ont des productions plus diversifiées. Seule exception : la filière ponte, où certaines formes sociétaires (SA, SARL) s'associent à une forte spécialisation. Ce sont généralement de grandes fermes de ponte qui englobent souvent des activités de conditionnement et de commercialisation des œufs.

Plus de femmes à leur tête

La présence de femmes à la tête des exploitations avicoles augmente avec le degré de spécialisation, et cela quelle que soit la filière : la part des femmes chefs d'exploitations dépasse les 30 % dans les trois filières chair, ponte et palmipèdes gras lorsque l'exploitation est totalement dédiée à l'aviculture, alors qu'elles ne sont que 20 % en moyenne dans

Évaluer la spécialisation des exploitations

■ Dans l'enquête aviculture, la spécialisation est évaluée à partir d'un critère de revenu tiré des ateliers avicoles. Le questionnaire de l'enquête proposait aux éleveurs de se prononcer sur la part du revenu des productions avicoles dans le revenu global de leur exploitation, en se situant parmi les cinq classes proposées :

Ces classes ont été utilisées dans cet article pour définir le degré de spécialisation des exploitations avicoles.

■ Une exploitation est dite « spécialisée », lorsque la part déclarée du revenu apporté par l'atelier avicole est supérieure ou égale à 75 %.

totale	100 %
prépondérante	de 75 à moins de 100 %
très importante	de 50 à moins de 75 %
importante	de 25 à moins de 50 %
secondaire ou accessoire	moins de 25 %

l'ensemble des filières avicoles. Dans ce type d'exploitation, l'atelier avicole est souvent central, l'éleveuse se dédie exclusivement à cette activité, sans cumuler d'autres productions.

Cécile Riffard et Sylvain Gallot
Institut Technique de l'Aviculture

Hétérogénéité des régions face à la spécialisation				
Part des exploitations spécialisées par grandes filières et par régions enquêtées en 2008				
	Ensemble des filières	Chair en %	Ponte en %	Gras en %
Bretagne	51	41	66	69
Languedoc-Roussillon	46	30	s	s
Poitou-Charentes	45	41	59	65
Aquitaine	43	40	52	46
Midi-Pyrénées	35	21	56	44
Pays de la Loire	29	21	39	53
Alsace	29	22	53	s
Basse-Normandie	28	23	35	s
Rhône-Alpes	28	24	38	s
Centre	25	22	47	s
Haute-Normandie	25	20	s	s
Auvergne	24	21	49	s
Bourgogne	24	22	s	s
Picardie	19	13	25	s
Nord-Pas-de-Calais	16	11	27	s
France¹	35	27	51	48

s : secret statistique.
1. Données extrapolées France entière, enquête par sondage.
Lecture : En Bretagne, 51 % des exploitations ayant un atelier avicole sont spécialisées : plus de 75 % de leur revenu provient de l'activité avicole.

Le temps passé dans l'atelier avicole va croissant avec le degré de spécialisation Part du temps passé dans l'atelier avicole par rapport au temps total en fonction du degré de spécialisation en aviculture de l'exploitation en 2008

Classes de spécialisation	Chair		Ponte		Gras	
	UTA avicole/ UTA totale en %	UTA moyen avicole	UTA avicole/ UTA totale en %	UTA moyen avicole	UTA avicole/ UTA totale en %	UTA moyen avicole
Totale	91	1,2	94	2,5	95	1,7
Prépondérante	78	1,2	82	1,7	81	1,7
Très importante	53	0,9	58	1,4	68	1,3
Importante	34	0,6	37	0,8	43	0,8
Secondaire/ accessoire	21	0,5	30	0,6	25	0,6
Total	46	0,8	69	1,6	69	1,3

Données extrapolées France entière, enquête par sondage.

Source : élaboration Itavi d'après Agreste – Enquête aviculture 2008

Définitions

■ **Volailles de type « classique »** : désigne l'ensemble des productions de volailles de chair ne possédant pas de signe de valorisation officiel de qualité : poulet lourd, léger, standard, certifié CCP (certification de conformité produit) ; dindes mini, maxi, médium ; pintade standard, canard standard...

■ **Volailles « sous signe de qualité »** : se réfère aux volailles produites sous signe officiel de la qualité et de l'origine (Label rouge, AOC, AB) ou avec une mention valorisante (volailles fermières...).

■ **Circuits courts** : mode de commercialisation dans lequel les ventes se font en direct à un détaillant (GMS comprises), ou au consommateur.

■ **Circuits longs** : mode d'organisation dans lequel l'éleveur peut être en partie ou intégralement lié à une filière longue organisée.

■ **UTA** : une unité de travail annuel correspond au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.

Méthodologie

■ L'enquête aviculture a été réalisée en France métropolitaine par le SSP en collaboration avec les services déconcentrés de la statistique agricole en Draaf. L'enquête a recueilli les données structurelles et techniques sur les élevages de volailles, analysé les systèmes de production et dénombré les animaux produits par espèce. La collecte a été réalisée par des enquêteurs de mars à mai 2009 auprès de 7 711 exploitations dans quarante-huit départements. Le champ de l'enquête a porté sur les exploitations qui avaient produit pour la vente en 2008 des volailles de chair ou gavées, des œufs de consommation ou à couvrir. Les seuils d'enquêtes ont été fonction des espèces : 1 000 poules pondeuses ou poulettes pour la ponte présentes,

ou poulets ou dindes, 500 pintades, pigeons ou cailles, 200 canards à rôtir ou à gaver, 20 oies, ainsi que les bâtiments d'au moins 200 m² pour les volailles de chair. Pour une production donnée, seules les exploitations enquêtées, ayant dépassé le seuil de cette production ont été retenues. Au final, cette enquête par sondage concerne 15 régions ayant une activité avicole significative.

■ Cette enquête par sondage a été complétée par une enquête téléphonique portant principalement sur les volumes produits sur quatre-vingt-treize départements métropolitains, permettant une estimation France entière.